

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 13 septembre 2024

Membres présents : 11

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Thibault DAPREMONT

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Patricia IBANEZ – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30/07/2024
- Eglise : attribution du marché
- FRR (France Ruralités Revitalisation) : délibération portant exonération fiscale
- FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) – pour information.
- Admission en non-valeur
- Décisions modificatives
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 30/07/2024 : approbation à l'unanimité.

Eglise : attribution du marché

L'appel d'offres pour la seconde tranche de travaux a suscité des réponses nombreuses et de bonne qualité pour 5 lots, sauf pour le 6^{ème} concernant l'électricité pour lequel il n'y a eu aucune offre.

Un long travail d'analyse prenant en compte le prix proposé, la technicité et les compétences, a nécessité plusieurs réunions avec l'architecte.

Résultat :

Lot 1 maçonnerie, 3 offres, entreprise retenue : ROC agence GUEBLE, pour un montant de 349 932.84 € HT

Lot 2 charpente, 6 offres, entreprise retenue : RAPAUD DOSQUE, pour un montant de 168 531.39 € HT

Lot 3 couverture, 2 offres, entreprise retenue : RAPAUD DOSQUE, pour un montant de 35 789.70 € HT

Lot 4 vitrail/serrurerie, 3 offres, entreprise retenue : VITRAIL & Co pour un montant de 22 290.00€ HT

Lot 5 menuiserie : déclaré infructueux par le Conseil municipal (disparition du besoin, conservation de l'existant).

Lot 6 électricité (mise aux normes, chauffage, éclairage) : lot infructueux (aucune réponse)

A ces montants, il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte (39 000 €) et ceux des bureaux de contrôle (environ 20 000 €).

Cette proposition est soumise au vote : approbation du Conseil à l'unanimité.

FRR (*France Ruralités Revitalisation*) : modification de la délibération du 30 juillet 2024 en excluant des exonérations sociales et fiscales, en conformité avec les textes, les gîtes, les chambres d'hôte et les locations type Airbnb.

FPIC : la communauté de communes est bénéficiaire pour la 1^{ère} fois un montant de 230 000 € : la règlementation lui permet de conserver cette somme sous réserve de l'unanimité du conseil communautaire ou du vote favorable des 2/3 des communes concernées. Mme le Maire, Présidente de la CCSE, privilégie cette option au regard des nombreux transferts de charges provenant des communes. En cas d'opposition, la CCSE percevrait 74 000 €, le reste étant réparti entre les communes : Marcilly recevant dans cette hypothèse la somme de 16 000 €. A suivre....

Admission en non-valeur : sont concernées des créances irrécouvrables (factures d'eau) pour 737 € et 146.20 €. Le Conseil prend acte de cette disposition.

Décisions modificatives – reporté –

Questions et informations diverses :

- Proposition d'appeler la salle des fêtes du nom de l'ancien maire Jacques de La Selle. A étudier.
- Itinéraire touristique valorisant le village de Marcilly en Gault réalisé sur fonds européens en partenariat avec le Pays de Grande Sologne et le GRAHS* : lien à intégrer au site de Marcilly.
- Vote d'une subvention de 50 € au GRAHS
- Rentrée scolaire (cf PV du CM du 26 juin 2024) suite : après la réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale le 11 juillet, un nouveau schéma de transport est mis à l'étude ; celui-ci plus coûteux, requiert l'accord de la Région qui en finance 95 %. Cet accord donné le 16 août seulement (vacances obligent) a déclenché le compte à rebours de la préparation de rentrée. Mme le Maire remercie tous ceux et toutes celles qui ont mis leur énergie dans cette réorganisation faite dans l'urgence et particulièrement Patricia CORDIER.
- L'effectif global du SIVOS est passé de 123 élèves au nombre *critique* de 119 dont 14 hors communes !
- Travaux route de Neung : la réunion de démarrage est prévue le 27 septembre 2024
- Travaux du lavoir : intervention prévue à partir du 7 octobre 2024.
- Poubelles à racheter et installer dans le bourg
- Les travaux du terrain de tennis se terminent
- Animation de Noël : le Comité des fêtes et les présidents d'association veulent renouveler l'expérience de l'an dernier. La date retenue est le samedi 7 décembre 2024 à partir de 17h. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : contact Patricia IBANEZ : 06 11 01 60 34.

- Prochains concerts programmés :
le Réveil de Marcilly le vendredi 6 juin 2025
le concert de l'AREM le samedi 7 juin 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

*GRAHS : Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne

La secrétaire de séance

Le Maire